

Direction de la Communication

Lamentin, le 22 juin 2023



****

Le maire de la ville de Lamentin, Jocelyn SAPOTILLE, informe les parents d’élèves que les inscriptions pour la restauration scolaire 2023/2024 débuteront **le 26 juin et ce, jusqu’au 24 juillet 2023 inclus.**

Le paiement de l’adhésion (en espèces) et le règlement du mois de septembre, se feront lors de l’inscription à la Régie Restauration Scolaire.

Les pièces à fournir lors de l’inscription sont l’attestation d’assurance scolaire et extra scolaire 2023/2024 par enfant, l’attestation de paiement CAF. Pour les enfants ayant des pathologies, les parents sont priés de se munir du formulaire P.A.I. complété par le médecin pour l’année scolaire 2023/2024.

Horaires de réception : du lundi au vendredi de 7H15 à 12H.

*Informations complémentaires au 0590 41 55 10*

Laurence FIBLEUIL

Directrice de la Communication

